



Conseil Municipal
Procès-Verbal
Séance du 04 avril 2025 à 17h00

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois d'avril, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Dominique BUCCI ALBERTO, Maire en exercice,

PRÉSENTS : Dominique BUCCI ALBERTO, Jean-Pierre CLAEYMAN, Françoise PAQUET, Jean-Émile MOUTTE, Philippe GOSSART

REPRÉSENTÉS : Mickaël BUCCI par Françoise PAQUET

ABSENT EXCUSÉ : Yoann QUEVAL, Fabrice KOWALCZYK, Michel GRASSI, Ernest CHARLET

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Françoise PAQUET

PUBLIC : Anne-Françoise TERRAZ

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024.

Vote : 6 pour

Désignation du secrétaire de séance : Françoise PAQUET

Conseiller municipal

Détermination du nombre d'adjoints suite à démission du 2^{ème} adjoint

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

Suite à la démission de Monsieur Sylvain DAO LENA du poste de 2^{ème} adjoint, il est proposé de porter à 2 le nombre de postes d'adjoint.

Vote : 6 pour

Modification du tableau du Conseil Municipal après démission d'un adjoint

Madame le Maire propose au Conseil Municipal que Mme Françoise PAQUET, actuelle 3^{ème} adjointe, occupe le rang de 2^{ème} adjoint en lieu et place de l'adjoint démissionnaire.

Vote : 6 pour

Désignation des délégués de la Commune auprès du Parc Naturel Régional du Queyras

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, que Monsieur Sylvain DAO LENA a démissionné de son poste de délégué au Parc Naturel Régional du Queyras.

Il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué aux Comités des Syndicats dont la Commune fait partie et notamment au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Queyras, en remplacement de Monsieur Sylvain DAO LENA, démissionnaire.

Il convient de désigner un délégué titulaire représentant la Commune d'Aiguilles. Monsieur Jean-Pierre CLAEYMAN est candidat pour être délégué titulaire au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Queyras.

Monsieur Jean-Pierre CLAEYMAN, ayant obtenu 6 voix, est donc nommé délégué titulaire à ce syndicat.

Vote : 6 pour

Désignation des délégués de la Commune auprès de l'Association Foncière Pastorale de Peynin-Lombard

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, que Monsieur Sylvain DAO LENA a démissionné de son poste de délégué à l'Association Foncière Pastorale de Peynin-Lombard.

Il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué aux Comités des Syndicats dont la Commune fait partie et notamment L'Association Foncière Pastorale de Peynin-Lombard, en remplacement de Monsieur Sylvain DAO LENA, démissionnaire.

Il convient de désigner un titulaire représentant la Commune d'Aiguilles.

Monsieur Mickaël BUCCI est candidat pour être délégué titulaire auprès de l'Association Foncière Pastorale de Peynin-Lombard.

Monsieur Mickaël BUCCI, ayant obtenu 6 voix, est nommé délégué titulaire.

Vote : 6 pour

Personnel

Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Hautes-Alpes a décidé de relancer une consultation du marché en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département un «contrat d'assurance» garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service.

Vote : 6 pour

Présentation du Rapport Social Unique (RSU)

Madame le Maire expose que ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal.

Le RSU fait état des ressources humaines dont dispose la collectivité.

Sa présentation donne lieu à un débat en comité technique qui donne son avis et il doit également être présenté à l'assemblée délibérante.

Cette présentation, obligatoire une fois par an, démontre la volonté du législateur de faire instituer un débat politique nouveau et réel sur les questions de personnel.

Ce document indique notamment les moyens budgétaires et en personnel, et rassemble les données sociales de l'année 2023.

Vote : 6 pour

Intercommunalité

Avenant à la Convention Territoriale Globale avec la Caisse Commune de Sécurité Sociale

Madame le Maire rappelle la délibération du 06/09/2022. Elle propose de prendre une délibération de principe.

Vote : 6 pour

✚ Nouvelle modification des statuts du Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05

Madame le Maire fait part aux conseillers du courrier du Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 du 14 janvier 2025 présentant la réforme statutaire adoptée par le comité syndical le 13 décembre 2024, portant sur le changement de l'article 2.2.7 «Mise en commun de moyens et activités accessoires» en supprimant le terme «morales», car cela n'ouvre pas de droit aux personnes physiques, et en donnant la possibilité au Syndicat d'effectuer du mandat de maîtrise d'ouvrage pour des travaux de raccordements réalisés aux frais et sous la responsabilité de l'utilisateur du réseau public.

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des communes adhérentes à Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 de se prononcer dans un délai de trois mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme favorable.

Vote : 6 pour

Forêt

✚ Etat d'assiette des coupes 2025

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de modifier uniquement sur les parcelles 52_i et 53_i. La vente se fera sur pied et non en bois façonné.

Vote : 6 pour

Comptabilité / Finances

✚ Comptes de gestion 2024 (Général, Camping, Eau)

Le compte Administratif et le compte de gestion doivent être identiques.

Le compte de gestion est établi par le trésorier et le compte administratif par l'ordonnateur c'est-à-dire Madame le Maire

Compte de gestion du budget général:

Section de fonctionnement :

Total dépenses de fonctionnement : 1 241 959,47 €

Total recettes de fonctionnement : 1 306 409,43 €

Solde d'exécution : + 64 449,96 €

Report de l'exercice N-1 : + 109 508,67 €

Résultat cumulé : + **173 958,63 €**

Section investissement :

Total dépenses d'investissement : 851 802,89 €

Total recettes d'investissement : 604 689,39 €

Solde d'exécution : - 247 113,50 €

Report de l'exercice n-1 : - 63 906,12 €

Résultat cumulé : - **311 019,62 €**

RAR dépenses 495 500,00 €

RAR recettes 459 880,00 €

Diff : - 35 620,00 €

Besoin de financement de 346 639,62 €

Affectation de 173 958,63 €

Report en recettes au 002 en excédent de fonctionnement reporté : 0

DEFICIT : 172 680,99 €

Vote : 6 pour

Compte de gestion du camping:

Section de fonctionnement :

Total dépenses de fonctionnement : 27 866,88 €

Total recettes de fonctionnement : 35 878,53 €

Solde d'exécution : + 8 011,65 €

Report de l'exercice N-1 : + 24 081,10 €

Résultat cumulé : + **32 092,75 €**

Section investissement :

Total dépenses d'investissement : 4 732,61 €

Total recettes d'investissement : 24 960,03 €

Solde d'exécution : + 20 227,42 €

Report de l'exercice n-1 : + 75 921,18 €

Résultat cumulé : + **96 148,60 €**

Pas de RAR

Pas d'affectation

Report en recettes de fonctionnement au 002 excédent reporté de 32 092,75 €

Vote : 6 pour

Compte de gestion du budget eau :

Section de fonctionnement :

Total dépenses de fonctionnement : 107 866,45 €

Total recettes de fonctionnement : 117 526,42 €

Solde d'exécution : + 9 659,97 €

Report de l'exercice N-1 : + 13 949,52 €

Résultat cumulé : + **23 609,49 €**

Section investissement :

Total dépenses d'investissement : 109 509,62 €

Total recettes d'investissement : 70 784,92 €

Solde d'exécution : - 38 724,70 €

Report de l'exercice n-1 : + 169 113,71 €

Résultat cumulé : + **130 389,01 €**

RAR dépenses 55 000,00 €

RAR recettes 39 093,00 €

Diff : - 15 907,00 €

Affectation 0 €

Report en recettes au 002 en excédent de fonctionnement reporté : 23 609,49 €

Vote : 6 pour

⚡ Comptes administratifs 2024 (Général, Camping, Eau)

Sortie de Madame le Maire pour le vote des comptes administratifs présentés par Monsieur Claezman.

Approbation du compte administratif :

- Budget général : 5 Pour
- Budget camping : 5 Pour
- Budget eau : 5 Pour

Madame le Maire revient dans la salle.

⚡ Affectations de résultats

Budget Général

Madame le Maire expose au Conseil que le Compte Administratif 2024 Général (M 57) de la Commune fait apparaître pour l'exercice en cours :

- * Un excédent de fonctionnement de 173 958,63 €.
- * Un déficit d'investissement de 311 019,62 €.
- * Un solde négatif de 35 620,00 € de restes à réaliser d'investissement.

Pour couvrir en partie le déficit de la section d'investissement, elle propose d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement de la manière suivante :

- en effectuant une réserve au compte 1068 en recette d'investissement pour la somme de 173 958,63 €.

Vote : 6 pour

Budget Camping

Madame le Maire expose au Conseil que le Compte Administratif 2024 du Camping Municipal (M4) fait apparaître pour l'exercice en cours :

- * Un excédent de fonctionnement de 32 092 ,75 €
- * Un excédent d'investissement de 96 148,60 €

Elle propose par conséquent d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement de la manière suivante :

- en reportant en recette de fonctionnement chapitre 002 « excédent antérieur reporté » la somme de 32 092,75 €.

Vote : 6 pour

Budget Eau

Madame le Maire expose au Conseil que le Compte Administratif 2024 de l'eau (M49) fait apparaître pour l'exercice en cours :

- * Un excédent de fonctionnement de 23 609,49 €.
- * Un excédent d'investissement de 130 389,01 €.
- * Un solde négatif de 15 907,00 € couvert par l'excédent d'investissement.

Elle propose par conséquent d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement de la manière suivante :

- en reportant en recette de fonctionnement chapitre 002 « excédent antérieur reporté » la somme de 23 609,49 €.

Vote : 6 pour

Comptabilité 2025

⚡ Vote des participations et des subventions

Vote des participations et subventions suivantes attribuées aux divers bénéficiaires (conformément aux pages détaillées concernées du budget) :

*** Article 65748 Subventions -Fonctionnement (privé) Autres Organismes**

| | |
|--|----------------------------|
| | Total : 61 655,00 € |
| Coopérative scolaire | 8 000,00 € |
| Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en difficulté | 200,00 € |
| Secours populaire | 300,00 € |
| Secours catholique | 100,00 € |
| Restaurants du cœur | 100,00 € |
| Maitre Chiens avalanche | 150,00 € |
| Prévention routière | 300,00 € |
| Mélèzes bike | 300,00 € |
| Les Trolls | 100,00 € |
| Club Alpin Français du Guillestrois | 100,00 € |
| FNACA | 100,00 € |
| CIDDDF | 55,00 € |
| Ligue contre le cancer | 200,00 € |
| AFSEP (asso française des sclérosés en plaques) | 100,00 € |
| Association pour le respect des animaux | 400,00 € |
| Refuge one love Eygliers | 100,00 € |
| Queyras passion | 100,00 € |
| Fondation du Patrimoine | 100,00 € |
| Association la pensée sauvage | 100,00 € |
| Les cousettes du Haut Guil | 100,00 € |
| Ski Club Queyras | 50 650,00 € |

*** Article 6281 Concours divers**

| | |
|--|---------------------------|
| | Total : 1 798,00 € |
| A.N.E.T.T | 121,00 € |
| Association des Maires des Hautes-Alpes | 280,00 € |
| A.N.E.M | 252,00 € |
| Association des Maires Ruraux des Hautes Alpes | 110,00 € |
| IT 05 | 600,00 € |
| CAUE | 100,00 € |
| ANENA | 200,00€ |
| ADIL04/05 | 135,00 € |

Vote : 6 pour

*** Article 65568 Contributions aux organismes de regroupement**

Total : 46 417,00 €

| | |
|--|-------------|
| Parc Naturel Régional du Queyras | 10 710,00€ |
| Syndicat Intercommunal Guil Durance d'Eclairage Public | 12 195,00 € |
| Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Crèche | 23 512,00€ |

Vote : 6 pour

*** Article 65748 Subventions -Fonctionnement (privé) Autres Organismes**

Total : 8 034,00€

| | |
|--|------------|
| Accueil de Loisirs sans Hébergement les Renardeaux | 4 989,00 € |
| Mini séjours -ACSSQ | 1 595,00 € |
| ACSSQ ALSH février | 1 250,00 € |
| ACSSQ Tremplin Innovation QUEYR'AVENIR | 200,00 € |

Vote : 6 pour

*** Article 65748 Subventions -Fonctionnement (privé) Autres Organismes**

Total : 100,00 €

| | |
|-------------------------------|----------|
| Association Souvenir Français | 100,00 € |
|-------------------------------|----------|

Vote : 6 pour

*** Article 65748 Subventions -Fonctionnement (privé) Autres Organismes**

Total : 200,00 €

| | |
|-----------------------------|----------|
| Association LABEL AIGUILLES | 200,00 € |
|-----------------------------|----------|

Vote : 6 pour

✚ Vote des taux des taxes

Madame le Maire propose le maintien des taux des taxes des contributions directes votés en 2024 à savoir :

- Foncier bâti → 52,50 %
- Foncier non bâti → 120,08 %
- Taxe d'habitation → 20,70 %

Madame le Maire fait lecture de la fiche 1259 des produits attendus :

- Foncier bâti → 445 148
- Foncier non bâti → 10 087
- Taxe d'habitation → 152 145

Vote : 6 pour

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h00.

